



Principales décisions du Conseil communal du 22 octobre 2019

Le Conseil communal et le Conseil de l'action sociale étaient réunis conjointement pour débattre des Plans Stratégiques Transversaux de la Ville et du CPAS.

Vous trouverez plus d'informations sur le PST de la Ville dans l'édito du Bourgmestre du Journal de Genappe ou sur le site internet de la Ville.

Ensuite, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

Gestion des ressources humaines

- Octroi d'un second pilier de pension au personnel contractuel.
Aujourd'hui la nomination de l'ensemble du personnel n'est plus réalisable. La toute grande majorité du personnel communal est engagé dans les liens d'un contrat de travail. Or, il subsiste une grande injustice entre le personnel sous contrat et le personnel nommé qui effectue le même travail dans les mêmes conditions. Le personnel nommé bénéficie d'une pension de retraite beaucoup plus avantageuse.
Afin de diminuer cette différence, les différents niveaux de pouvoir ont proposé d'adopter pour le personnel contractuel un 2ème pilier d'assurance, comme dans le privé, consistant en une assurance payable en rente à partir de l'âge légal de la pension.
Il est proposé au Conseil Communal d'offrir au personnel contractuel une assurance pension complémentaire dans le cadre d'un second pilier de pension et d'adhérer à la centrale de marché du SFP (ancien ONSSAPL).
La Ville souscrit à hauteur de 1 % de la masse salariale du personnel contractuel à partir du 1^{er} novembre 2019, mais avec un rattrapage depuis le 1^{er} janvier 2019, à hauteur de 2 % pour 2020 et 3 % pour 2021.
La souscription de ce deuxième pilier de pension est fortement encouragée par la Région Wallonne qui en fait un incitant pour diminuer de moitié le coût de la cotisation de responsabilisation pendant 3 ans.

Finances

- Le conseil a approuvé le compte 2018 de la Fabrique d'église de Ways avec un boni à l'ordinaire de 25.702 €